

# REPRISE D'ACTIVITÉ À LA SNCF LA PROTECTION ET L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION DOIVENT ÊTRE LES PRIORITÉS !

**Le début du déconfinement est prévu le 11 mai. Avant cette date, de nombreuses incertitudes demeurent. En revanche, pour la CFDT Cheminots, il est clair que cette reprise ne peut être que progressive et conditionnée par une absolue sécurité des cheminots et des usagers. **Explications.****

## **UN CYCLE DE TABLES RONDES NATIONALES MIS EN PLACE PAR LA DIRECTION**

La direction de l'entreprise a organisé **plusieurs tables rondes nationales** ayant pour objet de présenter aux organisations syndicales représentatives les conditions de la reprise d'activité du Groupe public SNCF à partir du 11 mai prochain.

**Une première table ronde a été organisée le 30 avril** pour présenter le cadre de référence général du dispositif de sortie du confinement du GPU. **Une seconde table ronde, programmée le 4 mai et animée par Jean-Pierre Farandou,** avait pour objectif de partager plusieurs éléments en lien avec la situation économique et financière du GPU. Ces deux tables rondes s'accompagnent d'une série de tables rondes nationales métier, ainsi que d'une présentation de la reprise d'activité dans les différents CSE et CSSCT.

## **LE CALENDRIER DES TABLES RONDES MÉTIER**

- ① **Conduite** : 4 mai.
- ② **Commercial** : 5 mai.
- ③ **Maintenance & travaux** : 6 mai.
- ④ **Circulation** : 6 mai.
- ⑤ **Fonctions transverses & SUGE** : 7 mai.

À l'issue des premières tables rondes métier, la CFDT Cheminots constate que **ces réunions se résument à une présentation unilatérale des mesures mises en œuvre par la direction.** Elles n'ont aucune valeur prescriptive. Les propositions et les exigences exprimées par la CFDT Cheminots ne trouvent malheureusement que peu d'échos. Pour la CFDT Cheminots, **la reprise aurait dû passer par des protocoles négociés de reprise.**

## **LA SITUATION EST EN TROMPE-L'ŒIL**

Les réunions sont nombreuses et le dialogue est nourri, mais **la CFDT Cheminots a d'autres attentes et souhaite** une véritable prise en compte de ses revendications. ☹️☹️☹️

**LA REMONTÉE EN CHARGE  
DOIT S'ACCOMPAGNER D'UN  
DIALOGUE SOCIAL STRUCTURÉ  
AU NIVEAU CENTRAL, PAR LIGNES MÉTIERS  
ET SUR LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES,  
PERMETTANT DE COMPLÉTER  
ET D'AJUSTER LES MESURES MISES  
EN PLACE DANS LA GESTION DE  
CETTE CRISE SANITAIRE.**



**UNE REPRISE D'ACTIVITÉ  
TRÈS AMBITIEUSE, QUI SE CARACTÉRISE  
PAR UNE REMONTÉE TRÈS RAPIDE  
DES SERVICES**

La direction, en lien avec l'État, mais également les autorités organisatrices de transport, ont fait le choix d'une **reprise d'activité très rapide**. Beaucoup trop rapide selon la CFDT Cheminots !

**PRÉVISIONS DE TRANSPORT  
ACTIVITÉS VOYAGEURS**

**#1 TER**

La remontée en charge va s'effectuer par paliers. À partir du 11 mai, le plan de transport mis en place correspondra à **environ 40-50 % du plan de transport nominal** (niveau différent en fonction des régions). De nombreuses circulations TER vont opérer en unité multiple (UM) afin d'augmenter les capacités. Le plan de transport augmentera ensuite de manière progressive **pour atteindre 100 % au bout de six semaines**.

**#2 TRANSILIEN**

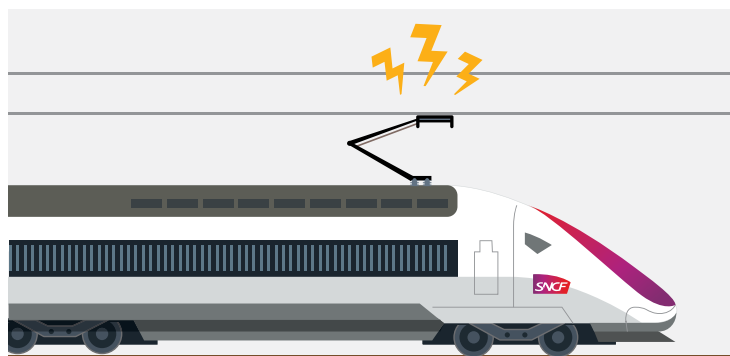
La remontée va également s'effectuer par paliers, avec **50 % du plan de transport le 11 mai, 75 % au bout de trois semaines et 100 % au bout de cinq semaines**.

**#3 TGV ET INTERCITÉS**

La réservation obligatoire et la limitation des trajets de plus de 100 km induisent un autre schéma. Jusqu'au 2 juin, le nombre de places ouvertes à la réservation sera limité à **50 % des capacités** pour respecter les obligations de distanciation entre les voyageurs et toute l'offre ne sera pas remise en route. La direction est en attente des décisions de l'État pour se projeter au-delà du 2 juin, mais a d'ores et déjà annoncé qu'elle serait en capacité de faire rouler un niveau plus important de TGV et de trains IC si **la contrainte des 100 km** était levée ou détendue par les pouvoirs publics.

**#4 SNCF RÉSEAU**

La fermeture de certaines lignes et la préparation de la saison chaude vont nécessiter **un important rattrapage en matière d'opérations de maintenance et travaux**. La direction a annoncé son intention d'étendre les plages des travaux la nuit dans les zones denses. Les travaux de régénération en attente sont également importants



et les arbitrages concernant ceux qui devront être priorités n'ont encore pas été finalisés.

**#5 FRET SNCF**

Le plan de transport de Fret SNCF durant le confinement est resté à **un niveau correspondant à environ 60 %**. L'objectif de la direction est de retrouver un plan nominal le plus rapidement possible. Celui-ci est néanmoins intimement corrélé à la reprise d'activité de l'industrie.

**L'ÉTAT DOIT ASSUMER PLEINEMENT  
SON RÔLE ET SES MISSIONS**

L'État a annoncé différentes mesures concernant les transports : **port du masque obligatoire, mise en place de mesures de distanciation entre les voyageurs, limitation des déplacements interdépartementaux et interrégionaux, gestion des flux de voyageurs, etc.**

Au-delà de ces annonces, de nombreuses zones d'ombre sur les mesures qui seront prises par les pouvoirs publics demeurent. Les mesures mises en œuvre par la direction du Groupe public SNCF dépendent évidemment des décisions de l'État, des ordonnances et décrets à venir.

**L'ÉTAT DOIT ACCOMPAGNER  
SES DISPOSITIONS PAR UNE OBLIGATION  
DE MOYENS. L'ÉTAT NE PEUT PAS  
TRANSFÉRER SES OBLIGATIONS ET SES  
RESPONSABILITÉS VERS UN OPÉRATEUR  
SANS AUTRE FORME DE PROCÈS.**

L'État, notamment par les forces de l'ordre, doit venir en **soutien des cheminots** afin de faire respecter l'obligation de port du masque ou bien encore les distances de sécurité entre les voyageurs dans les gares et les trains.

**POUR LA CFDT, PAS DE PRODUCTION  
SANS PROTECTION !**

Cette ligne est claire et a été posée par la CFDT Cheminots dès le début de la crise auprès de la direction et des pouvoirs publics. Elle a œuvré pour que **toutes les mesures de protection sanitaires soient mises en œuvre** pour protéger les agents.

**PROTECTION OBLIGATOIRE POUR LA REPRISE**

Les mesures sanitaires prévues à ce jour sont encore appelées à être renforcées et prévoient de nombreuses exigences qui doivent nécessairement être respectées et mises en œuvre par la direction : dotation d'équipements de protection (**masques chirurgicaux, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, etc.**), désinfection des rames et des cabines de conduite des engins-moteurs, nettoyage des locaux et des lieux de vie (**foyer, locaux de coupure, réfectoire, etc.**), nettoyage des outils et des pièces partagées, etc. ☺☺☺

## LES AGENTS DOIVENT AVOIR L'ASSURANCE QUE LEUR SERVICE S'EFFECTUE EN TOUTE SÉCURITÉ. SI LES CONDITIONS NE SONT PAS RÉUNIES, IL FAUT S'EXTRAIRE DES SITUATIONS DE TRAVAIL DANGEREUSES POUR LA SANTÉ.

### INTÉGRER LA SÉCURITÉ SANITAIRE DANS LA CONCEPTION DE LA PRODUCTION FERROVIAIRE

Cette crise a fait émerger une nouvelle dimension de **sécurité sanitaire** qui incombe désormais au Groupe public SNCF. Celle-ci doit désormais s'inscrire dans nos fondamentaux, au même titre que la **sécurité d'exploitation, la sécurité du personnel, la sûreté dans les trains**, etc. Notre modèle global de production doit donc être intégralement réinterrogé et intégrer les obligations de sécurité sanitaire. Pour la CFDT Cheminots, il faut intégrer des temps forfaitaires pour réaliser les opérations de sécurité sanitaire. Cet impératif a été porté par la CFDT lors des différentes tables rondes : sillons, roulements de service et contenu des journées de service (JS), intégrant de nouveaux temps forfaitaires **permettant aux agents d'effectuer de manière correcte et sereine les opérations liées aux nouvelles mesures sanitaires** ; tous les domaines sont concernés !

### À CE STADE, CES IMPÉRATIFS NE SONT PAS PRIS EN COMPTE PAR LES ACTIVITÉS

Le choix inverse est fait de partir des montages opérationnels actuels et de voir ensuite comme il est possible de faire rentrer au chausse-pied les nouvelles exigences en matière de sécurité ferroviaire. Cette décision portée par des activités aveuglées par leurs priorités économiques et financières aura **de nombreuses conséquences néfastes sur l'organisation de la production** et les conditions de travail des agents.



### POUR LA CFDT, CETTE DÉCISION N'EST PAS RESPONSABLE

Cela revient à **accepter d'office le risque que les trains circulent en retard** plutôt que d'adapter les montages opérationnels afin que **les agents aient le temps nécessaire** pour effectuer correctement les opérations sanitaires indispensables. Éviter les « *effets papillon* » : les retards des trains, qui vont être inévitablement générés, vont de plus avoir un effet boule de neige et vont encore venir **complexifier la gestion des flux de voyageurs dans les gares et dans les trains**.

## LES AGENTS NE SONT PAS RESPONSABLES DE CES MAUVAIS CHOIX ET LES OPÉRATIONS LIÉES AU RESPECT DES MESURES SANITAIRES DOIVENT PRÉVALOIR SUR TOUTES INJONCTIONS OU CONSIGNES CONTRAIRES, LIÉES NOTAMMENT À LA RÉGULARITÉ DES TRAINS.

### L'APPLICATION INDISPENSABLE D'UN PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Face à crise, l'humilité s'impose. Les connaissances évoluent, les préconisations scientifiques aussi. De nombreux sujets ont fait **l'objet de polémiques** et de controverses scientifiques et politiques diverses depuis le début de cette pandémie. Les évidences et les doctrines d'hier ont ainsi rapidement été chassées par une autre, au fur et à mesure de l'enracinement de cette crise.

### FACE À CES INCERTITUDES, LA CFDT REVENDIQUE L'APPLICATION DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Il doit s'imposer à tous comme une évidence. C'est en vertu de ce principe fondamental que la CFDT a demandé, dès le mois de février, que l'intégralité des agents en production soit dotée de masques de protection. La direction de l'entreprise a progressivement fait évoluer sa « *doctrine* » sur le port du masque, qui prévoit désormais de **doter tous les agents pour qui les mesures de distanciation ne pourraient être mises en œuvre à raison de deux masques par JS**.

### ET APRÈS ?

Lors des tables rondes nationales organisées par la direction, la CFDT a mis en lumière de nombreux cas de figure dans lesquels **la dotation de deux masques par JS pourrait se révéler insuffisante**, notamment pour des agents qui seraient amenés à alterner des périodes de travail avec port du masque et d'autres sans port du masque. Sur l'avis des médecins du Comité scientifique fraîchement mis en place au sein du Groupe public, la direction a annoncé lors des tables rondes métier que le même masque chirurgical pourrait être réutilisé plusieurs fois au cours de la même JS. ☹️☹️☹️

Les agents devront simplement s'assurer que **le masque, une fois retiré, soit posé sur un endroit propre et sec ou alors dans son plastique d'emballage**. Ils pourront ensuite le réutiliser lorsqu'ils sont amenés à effectuer des opérations nécessitant le port du masque.

**POUR LA CFDT, LE MASQUE EST À USAGE UNIQUE. IL FAUT APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION : UN MASQUE UTILISÉ NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE RÉUTILISÉ. DE PLUS, IL DOIT FAIRE L'OBJET DE PRÉCAUTIONS STRICTES LORSQU'IL EST RETIRÉ ET JETÉ DANS UN CONTENANT ADÉQUAT, CAR POUVANT ÊTRE POTENTIELLEMENT INFECTÉ.**

La CFDT a également rappelé que les agents SNCF, hormis le personnel médical, n'étaient pas du personnel de santé et qu'ils ne maîtrisaient pas nécessairement les bons gestes liés à l'utilisation des masques de protection. **Les formations dispensées sous forme de tutoriel ou de note de service ne sont pas suffisantes** et les agents doivent recevoir une formation adéquate.

Dans le même esprit, la CFDT a exigé que **l'utilisation des climatisations et les systèmes de ventilation soient limités** au plus strict nécessaire étant donné les différentes thèses médicales et scientifiques existantes sur une éventuelle propagation du virus *via* les circuits de climatisation ou de ventilation.

#### **DIMINUER L'AMPLITUDE DES JOURNÉES ET LA DURÉE DU TRAVAIL AFIN DE LIMITER LA PÉNIBILITÉ**

Le contexte de cette crise sanitaire est profondément anxiogène pour les cheminotes et les cheminots. Les mesures sanitaires qui vont devoir être mises en œuvre par les agents vont indéniablement **générer une augmentation de la charge mentale durant les journées de service ainsi qu'une détérioration des conditions de travail**. Tous ces éléments vont contribuer à augmenter de manière globale la pénibilité du travail pour les agents. La CFDT a donc demandé à la direction que **l'amplitude et la durée du travail soient revues à la baisse** afin de prendre en compte cette réalité. La reprise d'activité va se traduire par une augmentation de la pénibilité et des risques psychosociaux. Il est nécessaire d'apporter des mesures préventives et curatives. ●

### **DIMINUER LE NIVEAU D'EMPLOI SERAIT UNE ERREUR IMPARDONNABLE**

**Les visions budgétaires doivent être écartées ! Les cheminots, sur le terrain ou en télétravail, ont montré leur engagement pour un service public qui revêt de nombreux aspects :**

- **des services voyageurs essentiels, qui permettent notamment au personnel soignant et à nos concitoyens de continuer à se déplacer ;**
- **des TGV médicalisés qui ont permis de transférer plus de 200 personnes malades vers des hôpitaux moins en tension ;**
- **des trafics de fret ferroviaire qui permettent de maintenir des approvisionnements de denrées et de matières essentielles à la nation et à l'industrie.**

Lors de la table ronde du 4 mai, le président a confirmé les montants des pertes subies par le Groupe public et a réaffirmé qu'il s'autorisait à recourir à l'aide de l'État pour parvenir à l'équilibre. La CFDT lui a indiqué qu'elle est fermement opposée à une logique qui

reviendrait à faire payer la facture aux cheminots par des suppressions de postes et des dégradations des conditions de travail. **L'État doit être en première ligne pour soutenir massivement la SNCF : laisser entendre qu'on pourrait opérer moins de trains alors que l'État a déjà demandé moins de liaisons aériennes domestiques, ce serait d'assumer le retour à la voiture individuelle au détriment des transports collectifs ! C'est une position intenable et irresponsable à l'heure de la transition écologique. Par ailleurs, l'État demande aux entreprises de concentrer leurs efforts sur l'emploi. Il se doit donc de montrer l'exemple.** ●

**PAR CONSÉQUENT, LA CFDT APPELLE L'ÉTAT À PRENDRE SES RESPONSABILITÉS EN PROPOSANT UN PLAN DE SOUTIEN À LA SNCF, COMME IL L'A DÉJÀ ANNONCÉ POUR D'AUTRES ENTREPRISES !**

